

**Extrait n°2025-06-26-VODEL-009 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 26 juin 2025**

Finances - Exercice 2025 - Budget supplémentaire Budget principal, Budgets annexes Activités spécifiques et Animation sociale - Approbation.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Richelieu du Musée des Beaux-Arts de la commune d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 20 juin 2025

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Delphine DE VERNEUIL, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Franck KENMOGNE KAMGUIA, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
William CHANCERELLE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Jean-Paul IMBAULT a donné pouvoir à Martine HOSRI  
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Sophie LAHACHE a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Thomas RENAULT a donné pouvoir à Christel ROYER  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sarah DUROCHER, Hamid KHOUTOUL, Stéphanie RIST

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

**Séances**

commission budget du 17 juin 2025

conseil municipal du 26 juin 2025

**RAPPORTEUR : M. MARTIN**

N° 9

Finances - Exercice 2025 - Budget supplémentaire Budget principal, Budgets annexes Activités spécifiques et Animation sociale - Approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission budget,

Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2024 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir

**1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 42 936 811,40 €, y compris restes à réaliser en investissement.**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 135 086,90 €	13 135 086,90 €
Section d'investissement	29 801 724,50 €	29 801 724,50 €
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL VO</b>	<b>42 936 811,40 €</b>	<b>42 936 811,40 €</b>

**1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :**

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 13 135 086,90 €, intégrant 11 789 959,33 € de reprise de l'excédent reporté de 2024, une augmentation des recettes réelles de 670 127,57 € ainsi que 675 000 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 13 135 086,90 €, dont 527 111,37 € de dépenses réelles et 12 607 975,53 € de dépenses d'ordre comprenant 11 997 975,53 € correspondant au virement à la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		11 789 959,33 €
011 - Charges à caractère général	289 055,10 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	79 178,00 €	
013 - Atténuations de charges		8 349,35 €
65 - Autres charges de gestion courante	97 010,15 €	
67 - Charges spécifiques	61 868,12 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-795 833,74 €
74 - Dotations et participations		-35 420,50 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 108 960,09 €
77 - Produits spécifiques		4 894,37 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		379 178,00 €
<b>Sous-total REEL</b>	<b>527 111,37 €</b>	<b>12 460 086,90 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	11 997 975,53 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 000,00 €	675 000,00 €
<b>Sous-total ORDRE</b>	<b>12 607 975,53 €</b>	<b>675 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 135 086,90 €</b>	<b>13 135 086,90 €</b>

### **Recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de résultat) : 670 127,57 €**

- inscription de 379 178,00 € de reprise de provision dont :
  - 300 000,00 € pour litige ;
  - 79 178,00 € pour compte épargne temps ;
- inscription de 148 457,32 € au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe activités spécifiques ;
- inscription de 93 771,77 € au titre du reversement du résultat du budget annexe parc floral par la métropole d'Orléans ;
- inscription de 50 000,00 € de redevance d'occupation du complexe du baron ;
- inscription de 13 500,00 € de subvention perçue dans le cadre de la convention « Faisons vivre le sport » ;
- inscription de 13 143,72 € de recettes au titre d'un avoir dans le cadre de la régularisation de la consommation d'eau des fontaines ;
- inscription de 7 097,26 € de recettes de billetterie en ligne ;
- Inscription de 6 500,00 € équilibrée en dépenses / recettes mécénat de la galerie Ceysson et Bénétière ;
- Inscription de 1 800,00 € de recettes au titre de pénalités appliquées dans le cadre de location de salles ;
- Inscription de 1 579,50 € équilibrée en dépenses / recettes au titre de la révision des instruments du conservatoire ;
- inscription de 100,00 € de recettes au titre de mandats annulés sur exercices antérieurs ;
- annulation de 45 000,00 € de recettes de subvention au titre de réévaluation de travaux.

### **Dépenses réelles de fonctionnement : 527 111,37 €**

- inscription de 322 000,00 € au titre du protocole transactionnel conclu avec la Sogeres ;
- inscription de 283 500,00,00 € de dépenses complémentaires au titre de l'entretien des bâtiments ;
- inscription de 79 178,00 € pour le paiement de compte épargne temps ;
- inscription de 73 900,00 € de dépenses d'entretien de terrains sportifs dont :
  - 68 400,00 € pour le stade de la source ;
  - 5 500,00 € pour le terrain omnisport ;
- inscription de 61 368,12 € d'annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- inscription de 47 139,23 € de dépenses dans le cadre du remboursement des dépenses réalisées par l'association Anim'Orléans en lieu de place de la ville d'Orléans ;
- inscription de 40 000,00 € de loyer pour la chambre de commerce et d'industrie ;
- inscription de 39 129,00 € de subvention versée au restaurant inter administratif ;
- inscription complémentaire de 36 000,00 € de frais de gardiennage au titre de révision de prix du marché, dont :
  - 25 000,00 € pour les fêtes de Loire ;
  - 11 000,00 € pour les fêtes de Jeanne d'Arc ;
- inscription de 20 000,00 € de subvention versée à la fédération internationale des juges et arbitres dans le cadre de leur installation à Orléans ;
- inscription de 30 904,00 € de prestation du responsable unique de sécurité (prestataire qui assure la gestion des locataires) ;
- inscription de 30 000,00 € au titre de travaux d'office sur propriété privée ;
- inscription de 18 000,00 € de subvention et prestation versée au centre régional d'information jeunesse ;
- inscription de 16 000,00 € de dépenses complémentaires au titre de l'entretien de bâtiments culturels ;
- inscription de 16 000,00 € de dépenses complémentaires au titre de l'entretien des bâtiments scolaires ;
- inscription de 15 500,00 € de frais de réinitialisation et configuration d'ordinateurs ;
- inscription de 14 244,00 € de dépenses de maintenance informatique du site du musée des beaux-arts ;
- inscription complémentaire de 10 000,00 € au titre du transport de l'exposition Guido Reni ;
- inscription de 8 000,00 € de dépenses pour l'achat de divers matériels envoyés à la ville jumelle SOUMY, en Ukraine, suite à son bombardement ;

- inscription de 7 000,00 € de dépenses pour l'achat de sable, nécessaire pour réguler l'excès d'humidité et remettre en état les terrains de sport ;
- inscription de 6 500,00 € équilibrée en dépenses / recettes mécénat de la galerie Ceysson et Bénétière ;
- inscription complémentaire de 5 000,00 € pour l'exposition Buraglio ;
- inscription de 5 000,00 € de charges locatives et de copropriété (reprise des reprise locaux Anim Orléans) ;
- inscription de 5 000,00 € de maintenance des purificateurs et détecteurs de CO<sup>2</sup> dans les bâtiments scolaires ;
- inscription de 4 269,00 € de dépenses complémentaires au titre de la surveillance des terminaux informatiques ;
- inscription de 3 120,00 € au titre de prestation de lavage des vêtements de travail ;
- inscription de 3 000,00 € de dépenses complémentaires dans le cadre de l'augmentation du tarif de maintenance de l'outil de verbalisation électronique ;
- Inscription de 1 579,50 € équilibrée en dépenses / recettes au titre de la révision des instruments du conservatoire ;
- annulation de 664 460,63 € de dépenses correspondant à des dépenses d'investissement ;
- annulation de 44 000,00 € de dépenses dont :
  - 28 000,00 € de subvention non validée par le financeur ;
  - 16 000,00 € dans le cadre de redéploiement de crédits pour la location du centre de santé ;

➤ Dans ce contexte, l'autofinancement augmente de 11 997 975,53 €.

## 1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 29 801 724,50 €, dont :

- des recettes réelles pour 10 946 741,91 € comprenant notamment :
  - 19 926 604,65 € d'affectation de résultat ;
  - une diminution de l'emprunt d'équilibre de 9 464 646,44 € ;
- des restes à réaliser 668 187,06 €,
- des recettes d'ordre pour 18 186 795,53 € incluant 11 997 975,53 € de virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 29 801 724,50 €, dont :

- des dépenses réelles 22 840 958,90 € comprenant 19 887 846,11 € de reprise du résultat d'investissement reporté ;
- des reports de 2024 pour 706 945,60 € ;
- des dépenses d'ordre pour 6 253 820,00 €.

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (CONFORMEMENT AU DETAIL JOINT EN ANNEXE)	3 079 094,74 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 887 846,11 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		19 926 604,65 €
13 - Subventions d'investissement	6 509,35 €	422 275,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-9 464 646,44 €
204 - Subventions d'équipement versées	-145 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles		50 000,00 €
45411 - Travaux effectués d'office	12 508,70 €	
45412 - Travaux effectués d'office		12 508,70 €
<b>Sous-total REEL</b>	<b>22 840 958,90 €</b>	<b>10 946 741,91 €</b>
021 - Virement de la section d'exploitation		11 997 975,53 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	675 000,00 €	610 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	5 578 820,00 €	5 578 820,00 €
<b>Sous-total ORDRE</b>	<b>6 253 820,00 €</b>	<b>18 186 795,53 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 094 778,90 €</b>	<b>29 133 537,44 €</b>
<b>REPORTS 2024</b>	<b>706 945,60 €</b>	<b>668 187,06 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>29 801 724,50 €</b>	<b>29 801 724,50 €</b>

**Recettes réelles d'investissement (hors affectation de résultat, reports et emprunt d'équilibre) : 484 783,70 €**

- inscription de 12 508,70 € d'opérations pour compte de tiers équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre de l'insalubrité ;
- inscription de 338 898,00 € de crédits au titre du décalage des encaissements de subventions initialement prévus en 2024 :
  - de la salle d'escrime : 121 002,00 € ;
  - du gymnase Barthélemy : 87 500,00 € ;
  - du gymnase Gaston Couté : 30 000,00 € ;
  - des écoles Bastié Boucher, Pasteur et Lavoisier : 100 396,00 € ;
- inscription de 50 000,00 € de recettes dans le cadre de la rétrocession d'un bail commercial rue de la république ;
- inscription de 35 245,00 € de subvention au titre de la réfection de la toiture de la mairie de proximité de l'Argonne ;
- inscription de 26 496,00 € de recettes de subvention au titre du signalement du fonds de manuscrits et d'archives de la médiathèque suite au catalogage rétrospectif ;
- inscription de 13 120,00 € en recettes / dépenses au titre de l'acquisition du tableau Lebrun dans le cadre du mécénat avec la fondation la Marck ;
- inscription de 4 860,00 € de subvention au titre de l'acquisition d'ouvrages manuscrits pour la médiathèque ;
- inscription de 3 656,00 € de subvention au titre du remplacement d'une caméra de vidéosurveillance dégradée.

**Dépenses d'investissement (hors reprise de résultat et reports) : 2 953 112,79 €**

- inscription de 1 738 935,11 € de crédits au titre du décalage des paiements de travaux initialement prévus en 2024 dont :
  - l'étude de la restructuration du conservatoire : 840 000,00 € ;
  - la rénovation de la salle d'escrime : 240 000,00 € ;
  - des travaux d'aménagement pour l'école Jean Rostand : 218 000,00 € ;
  - de grosses réparations sur les immeubles communaux : 145 537,48 € ;
  - des travaux liés au chauffage et aux économies d'énergie : 75 586,82 € ;
  - la sécurisation de bâtiments : 56 631,17 € ;
  - les travaux sur le skid de la patinoire : 52 000,00 € ;
  - de grosses réparations sur les bâtiments sportifs et de loisirs : 30 250,20 € ;
  - des travaux de menuiseries de l'école des guernazelles : 29 600,00 € ;
  - la rénovation et mise en sécurité de locaux : 18 876,99 € ;
  - la location de bungalow à l'île Arrault : 10 000,00 € ;
  - le remplacement de 17 arbres du centre nautique de la Source : 8 500,00 € ;
  - des interventions de maintenance sur les bâtiments d'activités commerciales : 7 800,00 € ;
  - des acquisitions de matériels : 4 255,01 € ;
  - des acquisitions de matériels de lutte contre l'incendie : 1 897,44 € ;
- inscription de 1 300 000,00 € au titre de l'acquisition de trois nouvelles cellules dans le cadre de la requalification des halles Chatelet ;
- inscription de 800 000,00 € de dépenses complémentaires au titre des ravalements de façades ;
- inscription de 664 460,63 € de dépenses d'investissement initialement imputées en section de fonctionnement ;
- inscription de 396 266,00 € de dépenses au titre de fonds de concours voiries à verser à la métropole ;
- inscription de 160 000,00 € de réserves foncières en cas d'opportunité d'acquisition ;
- inscription complémentaire de 135 000,00 € de dépenses dans le cadre de grosses réparations du centre de production horticole ;
- inscription de 130 000,00 € de dépenses dans le cadre du solde des travaux de couverture du centre communal d'action sociale ;
- inscription de 108 240,00 € de dépenses au titre de la sécurisation de l'accès de l'école du Nécotin ;

- inscription de 110 000,00 € de dépenses pour l'aménagement de la cour de l'école Kergomard ;
- inscription de 105 000,00 € de dépenses dans le cadre du projet de relocalisation des locaux de la police ;
- inscription de 100 000,00 € de dépenses pour des travaux sur le système de chauffage et de climatisation du Palais des sports,
- inscription de 68 000,00 € de dépenses pour des travaux sur l'armoire électrique de la patinoire ;
- inscription de 65 000,00 € de dépenses pour la consolidation d'un mur du parc floral menaçant de s'effondrer ;
- inscription de 62 000,00 € de dépenses dans le cadre de travaux de raccordement de la Place Sainte Croix dans le cadre des jeux olympiques ;
- inscription de 60 000,00 € dans le cadre des ravalements communaux ;
- inscription de 50 000,00 € de dépenses de maîtrise d'œuvre dans le cadre construction du gymnase Cathelineau ;
- inscription de 50 000,00 € de dépenses dans le cadre des travaux de l'ancienne poste des Blossières pour l'accueil de France service ;
- inscription de 48 376,00 € pour la consolidation de la passerelle du petit train du parc floral ;
- inscription de 41 500,00 € de travaux sur la pergola du jardin des plantes ;
- inscription de 40 000,00 € de dépenses pour le système de contrôle d'accès du Musée des Beaux-Arts ;
- inscription de 39 000,00 € d'acquisition de licences informatiques (Microsoft 365) ;
- inscription de 35 000,00 € de dépenses au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un outil de gestion des interventions et du patrimoine immobilier ;
- inscription de 25 000,00 € de dépenses pour le ravalement des façades du groupe scolaire Lavoisier ;
- inscription de 24 000,00 € de dépenses de mise en conformité du poste du parc floral pour le raccordement au transformateur ;
- inscription de 20 000,00 € au titre de travaux à la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau ;
- inscription de 20 000,00 € d'acquisition d'œuvres au titre de l'enrichissement des collections du Musée des Beaux-Arts ;
- inscription de 20 000,00 € de dépenses au titre de l'acquisition de radiateurs soufflants de dépannage ;
- inscription de 20 000,00 € de dépenses au titre de l'acquisition d'équipements techniques (alarme incendie, ...) ;
- inscription de 17 755,00 € de dépenses dans le cadre du remplacement en urgence de la chaudière du parc floral ;
- inscription de 15 000,00 € de dépenses au titre d'acquisition d'équipement pour le travail en hauteur ;
- inscription de 15 000,00 € de dépenses pour le remplacement d'une alarme anti-intrusion ;
- inscription de 13 120,00 € en dépenses / recettes pour l'acquisition du tableau Lebrun dans le cadre du mécénat avec la fondation la Marck ;
- inscription de 12 508,70 € d'opérations pour compte de tiers équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre de l'insalubrité ;
- inscription de 12 000,00 € de dépenses de mise en lumière de l'empreinte hôtel dont le système est dysfonctionnel ;
- inscription de 10 353,00 € de dépenses pour la création d'un parc canin place Sonis ;
- inscription de 6 509,35 € de remboursement d'un trop perçu dans le cadre de la subvention perçue pour les travaux de la mairie de Saint Marceau ;
- inscription de 6 500,00 € de travaux de la mairie de proximité de centre-ville suite à un dégât des eaux ;
- inscription de 5 278,00 € d'acquisition d'ordinateurs ;
- annulation de 3 364 000,00 de crédits au titre de la réévaluation du besoin ou de décalage dans le temps pour :
  - la rénovation thermique de l'école du Châtelet : -810 000,00 €
  - la restructuration du beffroi et du saloir de l'hôtel des créneaux : -320 000,00 € ;
  - la mise en conformité de l'école Ducerceau : - 319 000,00 € ;
  - l'acquisition de cellules Rives Loire : - 250 000,00 € ;
  - la rénovation thermique de l'école Jean Zay : - 240 000,00 € ;

- les grosses réparations sur les bâtiments culturels : - 230 000,00 €
  - les travaux du terrain synthétique et du parking de l'île Arrault : -200 000,00 € ;
  - les travaux du grand cimetière : -195 000,00 € ;
  - l'extension de l'école des capucins : - 130 000,00 € ;
  - les travaux de la cave du chapitre : - 120 000,00 € ;
  - la mise aux normes des locaux de la chaude tuile : - 110 000,00 € ;
  - l'aménagement de la réserve du Musée des Beaux-Arts : - 100 000,00 € ;
  - le relogement du pôle territorial au 205 faubourg Saint Vincent : - 95 000,00 € ;
  - la couverture de l'école Charles Péguy : - 80 000,00 € ;
  - les travaux du 108 rue de Bourgogne : - 70 000,00 € ;
  - la rénovation des bâtiments du stade Jancou : -50 000,00 € ;
  - les travaux d'aménagement de l'ancienne imprimerie : - 30 000,00 € ;
  - les travaux de la cour de la crèche du grand Villiers : -15 000,00 € ;
- annulation de 77 689,00 € d'ajustement de fonds de concours versés à la Métropole pour les travaux de voirie de la rue château gaillard ;
  - annulation de 10 000,00 € de crédits pour l'acquisition d'application pour les billetteries des sites culturels réalisées en 2024.
- Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 11 997 975,53 € et l'emprunt d'équilibre 2025 diminue de 9 464 646,44 €.
- A la suite du BS 2025, le montant des subventions d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes s'élève à :
- 2 865 045,15 € en fonctionnement (en augmentation de 34 241,15 €) et 77 000,00 € en investissement (en diminution de 145 000,00 €) pour le budget annexe Animation Sociale ;
  - 238 929,00 € en fonctionnement pour le budget annexe des Activités Spécifiques (inchangé).

**ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION, HUIT VOTES CONTRE ET 41 VOTES POUR**

**2 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 889 950,22 €.**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	148 457,32 €	148 457,32 €
Section d'investissement	2 741 492,90 €	2 741 492,90 €
<b>TOTAL ACTIVITES SPECIFIQUES (HT)</b>	<b>2 889 950,22 €</b>	<b>2 889 950,22 €</b>

**2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :**

	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		148 457,32 €
65 - Autres charges de gestion courante	148 457,32 €	
<b>Sous-total REEL</b>	<b>148 457,32 €</b>	<b>148 457,32 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 457,32 €</b>	<b>148 457,32 €</b>

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 148 457,32 € de recettes réelles qui correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2024.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 148 457,32 € de dépenses réelles qui correspondent au reversement de l'excédent de fonctionnement 2024 au budget principal.

Dans ce contexte, la subvention de fonctionnement versée par le budget principal est inchangée et s'élève à 238 929,00 €.

## 2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 741 492,90 €
23 - Immobilisations en cours	2 741 492,90 €	
<b>Sous-total REEL</b>	<b>2 741 492,90 €</b>	<b>2 741 492,90 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 741 492,90 €</b>	<b>2 741 492,90 €</b>

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 2 741 492,90 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2024.

Les inscriptions en dépenses réelles s'élèvent à 2 741 492,90 € et correspondent à une enveloppe d'équilibre.

## ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION, HUIT VOTES CONTRE ET 41 VOTES POUR

### 3 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe animation sociale pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 91 930,00 €.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 070,00 €	53 070,00 €
Section d'investissement	-145 000,00 €	-145 000,00 €
<b>TOTAL ANIMATION SOCIALE (TTC)</b>	<b>-91 930,00 €</b>	<b>-91 930,00 €</b>

## 3.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		478,85 €
011 - Charges à caractère général	39 690,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 650,00 €	
67 - Charges spécifiques	730,00 €	
74 - Dotations et participations		5 700,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		34 241,15 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		12 650,00 €
<b>Sous-total REEL</b>	<b>53 070,00 €</b>	<b>53 070,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 070,00 €</b>	<b>53 070,00 €</b>

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 53 070,00 € de recettes réelles qui correspondent à :

- une subvention versée par l'Etat dans le cadre de l'animation des villages aventures équilibrées en dépenses recettes pour 5 700,00 € ;
- la reprise de l'excédent reporté de 2024 pour 478,85 € ;
- la reprise de provision pour compte épargne temps : 12 650,00 € ;
- l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 34 241,15 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 53 070,00 € de dépenses réelles et correspondent à :

- l'ajustement des dépenses d'entretien : 20 000,00 € ;
- l'ajustement des dépenses d'impression : 11 720,00 € ;
- des dépenses liées à l'animation des villages aventures équilibrées en dépenses recettes pour 5 700,00 € ;
- l'ajustement des dépenses de nettoyage de vitres : 3 000,00 € ;
- le paiement de compte épargne temps : 12 650,00 €.

Dans ce contexte, le montant total de la subvention d'équilibre de fonctionnement est augmenté de 34 241,15 € et s'élève à 2 865 045,15 €.

### 3.2 Sont inscrits en section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
0715003 - ANIMATION SOCIALE	-145 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement		-145 000,00 €
<b>Sous-total REEL</b>	<b>-145 000,00 €</b>	<b>-145 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-145 000,00 €</b>	<b>-145 000,00 €</b>

Les inscriptions de recettes s'élèvent à -145 000,00 € de recette réelles correspondant à la diminution de la subvention d'investissement versée par le budget principal.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à -145 000,00 € de dépenses réelles qui correspondent à :

- l'ajustement des dépenses complémentaires de maintenance et d'urgence sur les bâtiments Anim'Orléans : 20 000,00 € ;
- la restitution de crédits prévus pour les travaux d'étanchéité du centre d'animation social qui seront réalisés ultérieurement : - 165 000 ,00 €.

Dans ce contexte, le montant total de la subvention d'investissement diminue de - 145 000,00 € et s'établit à 77 000,00 €.

### **ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION, HUIT VOTES CONTRE ET 41 VOTES POUR**

Annexe(s) : 3

- Détail des opérations d'équipement;
- Maquette budgétaire;
- Page de signatures BS

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*